

**PROCES VERBAL COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018**

Le 30 Janvier 2018, le Conseil Municipal de la commune de Casson, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe EUZENAT, le Maire.

Présents: MM Philippe EUZENAT, Anand DOUDET, David HEMON, Jacques BONFASIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Jérôme GINESTET Yves JALLAIS, Franck LEGAL, conseillers municipaux.
Mesdames Céline COTTIN, Françoise BRASSIER, Amélie BOBBI, Danièle DUBELLOU, Claudie HOUSSEAU, conseillères municipales.

Présents absents: Maryvonne GILLOT (procureur à Céline COTTIN), Sébastien BRAND (procureur à Claudie HOUSSEAU).

Secrétaire de séance: M. Jean Philippe ROUSSEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant à la rédaction du compte rendu du précédent conseil. Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide le compte rendu du Conseil du 7 novembre 2017.

ORDRE DU JOUR :

1. BÂTIMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE
2. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE
3. FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2018
4. DEMANDES DE SUBVENTIONS – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
5. INTERCOMMUNALITE – ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERORE ET GEVRES
6. QUESTIONS DIVERSES

1. BÂTIMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Monsieur HEMON lit le sommaire de délibération.

Dans le cadre de la construction du nouveau Centre Technique Municipal, la commune a décidé de réaliser une centrale photovoltaïque de 475m². Le marché de construction du bâtiment est en cours. La consultation des entreprises se termine le 8 février 2018. La construction du bâtiment débute en mars / avril 2018. La centrale photovoltaïque est donc déjà intégrée au projet, dans le lot 12 du marché ;

La commune souhaite étudier la valorisation optimale de l'électricité que va produire la centrale. Dans un premier temps, la commune a prévu la vente totale de la production d'électricité renouvelable. Désormais, la question se pose de l'intérêt économique d'une autoconsommation collective notamment avec les bâtiments communaux à proximité immédiate du futur bâtiment.

En effet, la production d'énergie solaire photovoltaïque amorce un changement de modèle progressif et soutenu par deux facteurs :

- La baisse constante des tarifs de rachat d'énergie solaire, indexés globalement sur le prix moyen des équipements de production



20180130_CM_CR.pdf
(.PDF, 257Ko)

▾ Télécharger



☰ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h